



## **Programme d'accompagnement à des démarches d'excellence d'artisans qui émanent du territoire**

Soutien financier

# fiche de présentation du dispositif

## Objectif de l'aide à l'investissement

- Accompagner les artisans qui souhaitent participer à des démarches d'excellences d'envergure nationale (concours, démarche de labellisation, ...)
- Soutenir ces démarches qui représentent une vitrine pour le territoire et une valorisation de ses savoir-faire.

## Modalités de mise en œuvre

### Conditions d'examen et critères d'éligibilité

---

#### ✚ Critères d'éligibilité

Les conditions d'accès à ces aides sont les suivantes :

- Artisan inscrit au Répertoire des Métiers.
- Disposer de 7 ETP maximum
- Participer à des manifestations qui ont comme vocation à promouvoir et valoriser des métiers et des savoir-faire à l'échelle nationale

#### ✚ Document exigés pour l'instruction des dossiers de demande d'aide

- Lettre de demande
- Présentation de la manifestation et de son objectif
- Copie de l'immatriculation au Répertoire des Métiers

#### ✚ Présentation des dossiers au Bureau Communautaire et décision donnant lieu à délibération

#### ✚ Information du Conseil Communautaire des aides accordées

### Assiette de l'aide

---

Le montant accordé, par dossier présenté, est de 1 500 € maximum. (aide « de minimis »)

### Modalités de versement

---

Le versement intervient dès que la délibération du Bureau Communautaire est exécutoire, sur les crédits prévus au budget ACTIVITES ECONOMIQUES – programme général